



Flash d'information n° 303 du 13 avril 2018

Comptabilité / Paie

Gestion des dossiers chômage
et calcul des indemnités de licenciement...



Bernadette FEVRIER
02.48.50.82.53
compta@cdg18.fr

Après délibération en date du 8 novembre 2016, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Cher a décidé de mutualiser avec le Centre de Gestion du Loiret la gestion des dossiers chômage et calcul des indemnités de licenciement.

Le Centre de Gestion du Cher restera l'interlocuteur des collectivités et établissements affiliés.

Documents à télécharger :

- [ce document ainsi que la tarification,](#)
- [une fiche de renseignements,](#)
- [la convention à compléter et signer,](#)
- [la liste des documents à mettre à l'appui de chaque demande de dossiers.](#)

Madame Bernadette FEVRIER continuera d'être le destinataire de vos demandes, elle sera l'intermédiaire entre vous et le Centre de Gestion du Loiret.

Contact téléphonique : 02.48.50.82.53 / courriel : compta@cdg18.fr.

En espérant que ce nouveau service vous apporte tous renseignements dont vous pourriez avoir besoin.

A votre écoute

Bien cordialement

Bernadette FEVRIER

Responsable comptabilité/paies

Administration générale

Ces documents sont aussi téléchargeables sur notre site Internet dans l'[Accès Réservé / Gestion des dossiers chômage et calcul des indemnités de licenciement...](#)